



DECLARATION DU GROUPE AFRICAIN DE LA COMMUNAUTE DES DEMOCRATIES, ADOPTÉE A L'ISSUE DE LA TABLE RONDE REGIONALE, TENUE LE 16 NOVEMBRE 2007 A BAMAKO.

Le vendredi 16 novembre 2007, s'est tenue au Centre international de Conférence de Bamako, sous la présidence du Ministre d'Etat, le Professeur Serigne DIOP, du Sénégal, assisté de Monsieur Joseph MUGORE du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Table ronde du Groupe Africain de la Communauté des Démocraties, en marge de la Quatrième réunion ministérielle de ce forum.

Au cours des débats, les participants ont relevé les avancées observées en Afrique dans le domaine de la promotion de la démocratie, résultat des processus de transitions démocratiques engagés dans la majorité des Etats du continent depuis un certain nombre d'années.

Reconnaissant l'importance de la démocratie qui est un système dans lequel l'ensemble de la société peut participer, à tous les niveaux, au processus de prise de décisions et en exercer le contrôle, le Groupe Africain est convaincu qu'il s'avère nécessaire de cultiver la primauté du droit, garant du respect des droits fondamentaux de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Ainsi, pour promouvoir l'idéal démocratique et le consolider, le Groupe Africain encourage le renforcement du processus engagé dans le continent par la réalisation d'un certain nombre de défis, à savoir :

1. Le renforcement de la légitimité de l'Etat par :

- une amélioration de la participation de l'ensemble des acteurs du processus démocratique qui doit se manifester à travers la décentralisation considérée comme un système d'appropriation à la base des populations de leur propre mode de gestion mais également par une participation plus significative aux élections au suffrage universel ;

- le développement économique et social, d'autant plus que, pour se consolider, la démocratie politique ou institutionnelle doit trouver son prolongement dans des mesures économiques et sociales. A cet effet, l'amélioration des conditions économiques est un facteur de légitimation des Etats qui ont la capacité à apporter des solutions aux problèmes de leurs populations en leur permettant notamment d'avoir accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, alimentation suffisante) ;
- la bonne gouvernance politique mais également économique, afin de promouvoir, à tous les niveaux, la transparence, condition sine qua non pour une lutte plus efficace contre la corruption.

2. Le renforcement des différents acteurs que sont les partis politiques, la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG).

Pour les partis politiques, encourager le multipartisme tout en adoptant un comportement éthique et moral exemplaire avec le souci premier de protéger les intérêts des populations et de procéder à leur démocratisation pour donner aux femmes la place qui leur revient au sein de ceux-ci.

La société civile et les ONG, quant à elles, doivent être considérées comme des partenaires de premier plan de l'Etat qui doit leur permettre de jouer leur rôle dans un cadre démocratique. Ainsi, les gouvernements devraient les soutenir par le biais de mécanismes participatifs pour faire entendre leurs opinions et leurs expertises sur les questions de politiques publiques.

3. La sensibilisation de tous les Etats du continent pour la ratification de tous les instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie, notamment la Charte africaine des Droits de l'Homme et celle sur les Elections et la Démocratie.

Pour relever ces différents défis, le Groupe Africain recommande à la Communauté des Démocraties :

- d'appuyer les efforts du continent pour la consolidation de la démocratie ;
- de soutenir la consolidation des différents organes de l'Union Africaine dont le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs, qui a pour mission de veiller à ce que les politiques et les pratiques au sein des Etats soient conformes aux normes de bonne gouvernance politique et économique ;

- d'utiliser les organisations régionales telles que la CEDEAO, la SADEC, la CEMAC et l'UEMOA, pour soutenir le développement dans le continent. En effet, l'intégration régionale est un cadre de référence pour la mise en œuvre de stratégies sectorielles plus difficilement applicables à l'échelle nationale comme le Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (NEPAD) qu'il faudrait soutenir ;
- d'accompagner les pays en sortie de crise ou des Etats dits « fragiles » par des mécanismes de consolidation de la paix et de financement des projets de développement ;
- d'user de l'influence de certains de ses membres pour l'établissement et le financement de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- et enfin de soutenir une politique de réglementation de la mondialisation qui peut constituer un véritable atout pour la démocratie et le développement dans la mesure où elle multiplie les possibilités d'accès et de transmission de l'information et intensifie les échanges mais aussi elle peut se révéler être une cause de l'approfondissement du fossé entre pays pauvres et pays développés.

Fait à Bamako, le 16 novembre 2007